



Express-inFO

Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel extraordinaire du 31 mai 2021

Déconfinement , 2^e ! (clap)

En résumé

- Les interpellations de FO sur les précautions à prendre lors de ce 2^e déconfinement (1 an après le premier) : **voir la déclaration préalable ci-dessous.**
- Une reprise en douceur assez rapide sur laquelle FO alerte sur l'impact sur la santé mentale et physique :
 - jusqu'au 9 juin : pas de changement si ce n'est la possibilité de revenir 1 journée par semaine sans demande préalable
 - du 9 au 30 juin : 3 jours de télétravail par semaine
 - à partir du 1^{er} juillet : 2 jours de télétravail par semaine
 - si tout va bien, au 1^{er} septembre : reprise du régime de télétravail normal
- Les **réunions en présentiel peuvent reprendre mais avec une jauge** avec une grande vigilance pour ne pas imposer la présence des agents plus que raisonnable et surtout qu'elle ne soit pas le prétexte pour mettre tout le personnel en présentiel.
- FO alerte sur la nécessité d'**accompagner les encadrants** dans cette reprise hybride et de leur donner les moyens de répondre aux cas particuliers et aux besoins des agents (et aux leurs aussi...). Un webinaire sur les RPS est déjà disponible et le secrétariat général réfléchit à un guide ou à du coaching pour le retour en présentiel.
- Concernant les **formations et la restauration collective**, une nouvelle instruction interministérielle devrait bientôt arriver.

La circulaire récapitulant les conditions du déconfinement, prenant en compte nos remarques, devraient sortir sous peu.

→ **Prochain CHSCT-M : le 29 juin**

Tes représentants FO au CHSCT-M :

Pierre VINCENT-LUCE, DIR IF, Malvina CAUBERE, DGAC,
Laurent BEAUFILS, DREAL NA, Sylvain FRANCOIS, CEA,
Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28, Dominique
MOUTAUD, SNP2E





Express-in**FO**

Déclaration préalable au

Comité hygiène sécurité et conditions de travail ministériel extraordinaire du 31 mai 2021

*Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT ministériel,*

Après plusieurs mois de confinement, voilà la lumière au fond du tunnel qui apparaît. Pour combien de temps et dans quelles conditions concrètes, cela reste encore à définir. C'est pourquoi, en introduction de ce nouveau CHSCT ministériel extraordinaire au sujet de cette crise, nous souhaitons vous rappeler quelques unes de nos revendications :

Éviter les erreurs du passé :

En particulier en s'empressant de faire revenir tout le monde tout de suite en 100 % présentiel et en différenciant les consignes entre département ce qui rend les consignes encore plus difficiles à comprendre et à accepter.

De plus, il serait utile de capitaliser les expériences afin de pouvoir s'appuyer sur celles-ci pour les éventuelles prochaines crises : bilan des PCA par thème, évolution des DUERP, actions mises en place et retours, ... Pour garder les bonnes nouvelles habitudes et réflexes et gommer les mauvais... Et partager la case dans laquelle sont mises ces actions.

[Notons déjà une première interprétation très particulière de la note DGAFP de la part de la DGAC. Nous demandons ainsi que ce qui sera discuté ici, y soit également appliqué !]

Prendre en compte la tension et la fatigue :

Comme nous en sommes presque tous conscients, cette longue période a créé énormément de fatigue physique et mentale pour bon nombre d'agents, due à l'éloignement, aux contraintes, à une routine, à un fonctionnement parfois en mode dégradé total, à la continuité des réorganisations, transformations, suppressions sans pouvoir en discuter ou à la surcharge de travail due à la non-activation des PCA. Cette fatigue et les conséquences qui en découlent ne doivent pas être prises à la légère et doivent inciter à une reprise « normale » ou presque en douceur. Les esprits sont fatigués, les nerfs sont à vif, il ne faut pas le négliger des les paroles ou dans les actes... [Notons ici aussi le contre exemple : l'annonce de la fermeture de l'ENTE... Nous n'en dirons pas plus aujourd'hui.]

Le suivi des agents par les médecins de prévention sera plus que jamais important et nous attendons avec impatience leur rapport de fin d'année. D'autant plus pour les agents qui sont très éloignés du collectif depuis plus d'un an ou qui, de part des mission non télétravaillables et une vulnérabilité, n'ont pas vu leur lieu d'affectation depuis mars 2020.

Entretiens professionnels, discrimination, droit syndical :

De nombreux collègues sont en train ou bien ont passé leur entretien d'évaluation, et aujourd'hui il leur est reproché de ne pas avoir réalisé leurs objectifs, sans tenir compte que l'année 2020 fut particulière avec des confinements, des conditions de travail dégradées de nombreux établissements fermés, etc. FO constate et relaie aujourd'hui, ce qu'elle avait déjà craint l'an dernier.

Désormais, les agents payent le prix de PCA non activés et d'objectifs parfois intenables ! Et ils se voient opposer des objectifs partiellement atteints !

Pire encore, il est reproché à des représentants du personnel leur absence en raison de la multiplicité de tenues d'instances... Ce sont des agents qui s'investissent pour le collectif de travail et à qui il est reproché cet investissement. On ne peut pas prêcher le dialogue social d'un côté et le reprocher ensuite. Pour FO, la bonne tenue du dialogue social est primordial et nous demandons qu'il soit rappelé qu'un des 25 critères de la discrimination est l'activité syndicale. Nous saurons conseiller l'ensemble de nos représentants du personnel d'alerter la cellule de discrimination dès lors qu'ils sentiront subir une injustice de par leur implication aux instances de dialogue social.

Nous exigeons également, sans délai, la fin de toute l'obstruction syndicale, en particulier sur les HMI !

Nous demandons également que les instances ministérielles reprennent un goût de « normal » en se réunissant de manière hybride : présentiel et distanciel.

La vaccination :

Nous espérons que le ping-pong entre mutuelles et ministères a enfin cessé et que les conventions permettant les prises en charge vaccinale dans les centres MFP sont enfin signées !

Enfin, en complément sur ce sujet, peut-on obliger à un agent reconnu « personne vulnérable », et qui est donc en télétravail 5j/5 de se faire vacciner afin qu'il revienne en présentiel ?

Une pression est faite sur ces agents, alors même que la vaccination n'est pas une obligation et peut dépendre d'un avis médical.

Ouvrir les négociations sur le télétravail dès celles de la FP terminées :

Négociations annoncées l'an dernier, sur lesquelles nous avons livrées nos revendications. Les agents et les services ne comprendraient pas que le sujet prenne trop de temps à s'enclencher après une telle période de télétravail.

Pour rappel voici nos grandes revendications :

- le télétravail doit se faire sur la base du volontariat ;
- le télétravail ne peut être fait qu'à domicile. Le télétravail exercé dans un lieu autre que le domicile est du « travail déporté » ou distant ;
- aucune disposition locale ne doit pouvoir restreindre les droits ouverts par les textes nationaux ;
- l'ensemble des dépenses qui y sont liées doivent faire l'objet d'une prise en charge par l'administration, que le télétravail soit imposé ou pas. Cette prise en charge reste encore trop partielle ;
- le droit à la déconnexion doit être effectif ;
- le télétravail doit se construire également avec d'autres modalités favorisant l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle.

Nous finirons notre intervention sur un sujet connexe mais important aux yeux de nombreux agents : le nouveau statut de "mort pour le service de la République".

FO revendique que **les agents du MTE et en particulier les agents Personnels d'Exploitation des DIR soient bien identifiés comme bénéficiaires de ce nouveau statut.**

C'est une revendication que FO porte depuis maintenant 5 ans et qui à défaut de protéger physiquement les agents permettra une reconnaissance de la dangerosité de leurs missions, en effet les termes avancés "d'exposition au danger ou une situation exceptionnelle les concernant"; correspondent aux conditions de travail quotidiennes de ces agents.

Force Ouvrière se félicite d'ailleurs de la création d'un nouveau statut de "pupille de la République" pour les orphelins des personnes décédées et bénéficiaires de la mention "Mort pour le service de la République" mêmes si l'on peut déplorer que ce nouveau statut assurera à ces enfants "la protection et le soutien matériel de l'État pour leur éducation" tant d'un point de vue fiscal que social ou éducatif, notamment via des bourses; n'en prévoit l'octroi que jusqu'à l'âge de 21 ans qui avec les nouveaux parcours scolaires et universitaires nous semble beaucoup trop court.

Et comme la République ne s'arrête pas à l'hexagone, nous profitons pour vous relayer les inquiétudes de nos camarades et collègues ultramarins travaillant sur les routes nationales quant à leur devenir dans le cadre de la loi 4D, à laquelle FO est fermement opposée.

Nous vous remercions.

Les réponses de la SG sur la déclaration préalable

La SG indique partager les points d'attention soulevés, en particulier sur la nécessité de veiller à ce **que la reprise des réunions en présentiel ne soient pas l'occasion de faire revenir les agents tous les jours sur site.** Elle admet que les analyses qualitatives de PCA et DUERP doivent nous être fournies.

Concernant la DGAC, après vérification du DRH, **une intervention va être faite.**

FO insiste sur **l'accompagnement des managers.** L'instruction qui sera envoyée devra tenir compte de ces éléments.

Pour **les ASA personne vulnérable :** l'instruction du 10 novembre 2020 reste d'actualité. Si les agents souhaitent revenir en présentiel, ils pourront se rapprocher de leur médecin traitant et/ou de la médecine de prévention.

Concernant la vaccination : les problèmes sur les conventions sont désormais un faux problème au regard du développement de la vaccination dans le réseau de ville.

La SG confirme encore une fois s'il le fallait que **la vaccination n'est pas obligatoire et qu'on ne peut obliger un agent à se faire vacciner.**

Concernant les entretiens professionnels : dans les cas soulevés, le fait de cocher « partiellement atteint » ou « non atteint » doit s'accompagner d'un commentaire circonstancié permettant d'indiquer que l'agent n'y est pour rien. Cela ne saurait se lire seulement avec la rubrique. Il est évident que les chefs de service doivent veiller à le mentionner et que les agents ne sont pas responsables de la crise et de ses conséquences sur l'organisation du travail.

Concernant le droit syndical : pas de réponse particulière sinon que la SG y sera attentive.

Concernant les négociations sur le télétravail : la SG s'engage à engager les négociations dès qu'elle aura un « go » de la Fonction Publique.

Concernant le statut de « mort au service de la République », la SG se renseignera.